

Plan local d'urbanisme de La Frette-sur-Seine

Éléments remarquables protégés au titre de la loi paysage (art. L 123-1-5-6 et 7° CU)

Le règlement du Plan local d'urbanisme, en vertu de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme, peut « identifier et localiser les éléments du paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection. »

Le règlement en vertu de l'article L.123-1-5-6° permet également de « préciser le tracé et les caractéristiques des voies de circulation à conserver, à modifier ou à créer, y compris les rues ou sentiers piétonniers et les itinéraires cyclables, les voies et espaces réservés au transport public... »

La commune a choisi de protéger de préserver et de mettre en valeur les éléments remarquables du paysage, ou du patrimoine bâti ; éléments architecturaux, ensembles architecturaux et secteurs archéologiques en raison de leur intérêt architectural et patrimonial. Les prescriptions se rapportant à leur protection sont édictées dans le règlement des zones dans lesquelles ces éléments remarquables sont situés.

En conséquence, les travaux exécutés sur un bâtiment ou élément du paysage repéré sur le plan de zonage doivent être conçus en évitant toute dénaturation des caractéristiques constituant son intérêt. En outre, les projets situés à proximité immédiate des bâtiments ou éléments ainsi repérés doivent être élaborés dans la perspective d'une mise en valeur de ce patrimoine.

Les travaux ayant pour effet de détruire ces éléments de paysage identifiés au plan de zonage sont alors soumis à autorisation préalable, s'ils ne sont pas déjà soumis à un régime particulier.

La liste jointe page suivante, permet d'identifier les éléments classés au titre de l'article L. 123-1-5 6° et 7° du code de l'urbanisme (loi Paysage).

Ces éléments sont localisés sur le plan de zonage de la commune :

Un document de recensement permet d'établir une description succincte de chacun de ces éléments remarquables protégés.

Rappel :

Par ailleurs, le territoire communal est compris dans le site inscrit des « Bords de Seine ».

L'église et ses abords sont un site classé au titre de la loi du 02 mai 1930 (code de l'environnement).

Le PLU inscrit en espace boisé classé (EBC) 211 652 m² (soit 21,16 ha) sur la rive gauche de la Seine.

Liste des éléments du paysage, éléments architecturaux et sentes protégés au titre de l'article L.123-1-5 6° et 7° du code de l'urbanisme

1. Église Saint Nicolas
2. Monument aux morts
3. Mairie et espace Roger Ikor
4. Salle des Fêtes
5. Groupe scolaire Aristide Briand
6. Viaduc du Grand Ravin
7. Aqueduc
8. Réseau de sentes
9. Ancien port au plâtre
10. Maison d'Albert Marquet
11. Maison d'Alfred-Marie Le Petit
12. Maison de Jacques Chardonne
13. Maison de Polin
14. L'Ermitage Saint Nicolas
15. Villa Les Iris et maison de gardien
16. La Gardienne
17. Maisons remarquables
18. Villa remarquable
19. Maison Rurale
20. Maison quai de Seine
21. Maison Brique
22. Maison ronde
23. Gare
24. Maison et Portail
25. Maison et Grille
26. Maisons Lecoœur
27. Effet de talus rue de la Gare
28. Cimetière
29. Quai de Seine
30. Coteau boisé sente des Verjus

Commune de La Frette-sur-Seine

Recensement des éléments remarquables



Préambule :	3
Cartographie générale des éléments remarquables de la commune.....	5
1 Eglise Saint Nicolas	6
2 Monument aux morts.....	7
3 Mairie et espace Roger Ikor.....	8
4 Salle des Fêtes.....	9
5 Groupe scolaire Aristide Briand	10
6 Viaduc du Grand Ravin	11
7 Aqueduc.....	12
8 Réseau de sentes	13
9 Ancien port au plâtre	14
10 Maison d'Albert Marquet.....	15
11 Maison d'Alfred-Marie Le Petit	16
12 Maison de Jacques Chardonne	17
13 Maison de Polin	18
14 L'Ermitage Saint Nicolas.....	19
15 Villa Les Iris et maison de gardien	20
16 La Gardienne.....	21
17 Maisons remarquables.....	22
18 Villa remarquable.....	23
19 Maison Rurale	24
20 Maison quai de Seine	25
21 Maison Brique.....	26
22 Maison ronde.....	27
23 Gare	28
24 Maison et Portail	29
25 Maison et Grille	30
26 Maisons Lecoeur	31
27 Effet de talus rue de la Gare.....	32
28 Cimetière.....	33
29 Quai de Seine	34
30 Coteau boisé sente des Verjus.....	35

Préambule :

L'article L 123.1 du Code de l'Urbanisme prévoit que les PLU peuvent :

« ...identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection. »

« préciser le tracé et les caractéristiques des voies de circulation à conserver, à modifier ou à créer, y compris les rues ou sentiers piétonniers et les itinéraires cyclables, les voies et espaces réservés au transport public... »

La commune de La Frette-sur-Seine possède de nombreuses traces patrimoniales de son histoire. Plusieurs sites tels que les quais de Seine ou encore les sentes.

Certaines séquences urbaines, certains bâtiments ou édifices historiques ou d'architecture remarquable : bâtiments historiques, maisons de villégiature des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, habitat traditionnel et corps de fermes, ou petits patrimoines, etc.... Certains paysages également.

Privés ou publics, ces édifices ou éléments de paysage présentent un intérêt indéniable justifiant la proposition de leur recensement.

Le présent document résulte de :

- **un travail d'observation sur le terrain,**
- **études bibliographiques sur support papier et numérique**
- **entretiens avec la commission PLU.**

Après ce recensement exhaustif, ce patrimoine a été identifié au travers des fiches descriptives suivantes, destinées à :

- **FAIRE CONNAITRE** le patrimoine de la Frette-sur-Seine,
- **IDENTIFIER** les éléments caractéristiques et leur intérêt,
- **PRÉCISER** les éléments intéressants qui les caractérisent.

Les effets de ce recensement sont transcrits dans le règlement aux articles 1 (interdictions), 2 (autorisations sous conditions), 11 (aspect extérieur des constructions) des zones concernées, qui mentionnent notamment :

« En matière de démolition :

· La démolition totale des bâtiments repérés au titre de l'article L123.1.5.7° du CU sauf si cette démolition s'impose pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

En matière d'aménagement :

· Tous travaux d'extension, de surélévation, de reconversion ou d'aménagement sur ces éléments seront conçus de façon à préserver leur aspect général et les caractéristiques qui ont prévalu à leur recensement».

Regarder la ville, observer la qualité des paysages urbains, des espaces publics, comprendre le rôle des de l'espace privé, des clôtures, jardins et constructions, est indispensable pour comprendre l'aménagement du territoire, et prendre des mesures pour les préserver, les valoriser et travailler au renouvellement urbain du patrimoine de demain.

La première mesure est donc l'identification et la préservation des principales séquences urbaines à partir du critère de relation entre l'espace public et l'espace privé. La qualité de cette relation est déterminée par la cohérence entre :

- les constructions elles-mêmes (leurs types, leurs volumes, les matériaux utilisés, et leurs implantations sur la parcelle par rapport à la rue et aux limites séparatives),
- les clôtures (le type, la hauteur, les matériaux, les proportions pleines et ajourées),
- le traitement végétal des jardins devant les constructions et la présence d'arbres à haute tige sur l'espace privé ou public.

Ces séquences présentent soit :

- une forte cohérence et harmonie des critères nommés ci-dessus sur l'ensemble de la séquence.
- une perturbation de la cohérence globale sur quelques parcelles ou quelques critères. Elles peuvent devenir remarquables par des aménagements simples.

Le PLU permettra par exemple d'imposer un certain type de clôture présente dans la séquence (un soubassement maçonné surmonté d'une grille ajourée), un retrait spécifique planté ou un traitement architectural en cohérence avec la séquence.

Les objectifs du recensement et les possibilités d'évolution indiquent, en fonction des caractéristiques et intérêts de l'élément identifié, les possibilités d'évolution du bâti et la portée des travaux autorisés selon 3 critères :

- **Conservation,**
- **Préservation générale de l'ambiance de la séquence,**
- **Aménagement harmonieux.**

Cartographie générale des éléments remarquables de la commune

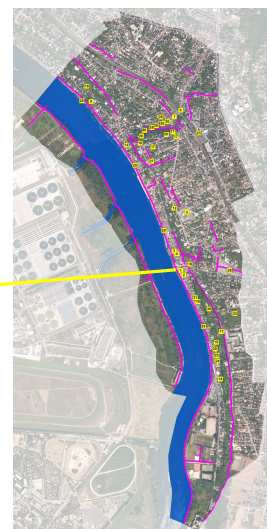
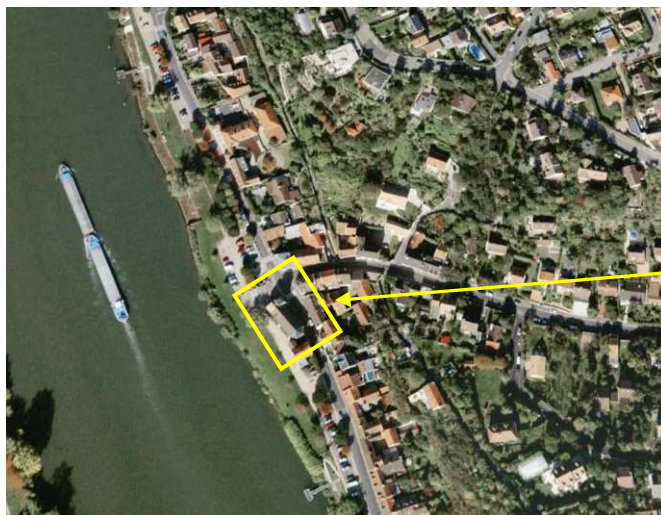


1 ÉGLISE SAINT NICOLAS

SITUATION

Localisation :
Place de l'Église

Parcelles cadastrales :
AH 3



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Édification par les bénédictins du fief de l'abbaye de Saint-Denis (XII^{ème} - XIII^{ème} siècle)

Y sont inclus :

- Le Christ en Croix : Bois sculpté (XIV^{ème} siècle)
- Les Fonds Baptismaux (XVII^{ème} siècle).

Type et implantation : monument religieux

Toitures : ardoise

Ouvertures : vitrail

Façade : plâtre (matériau local)

Clôtures et plantations : espace ouvert, place minérale

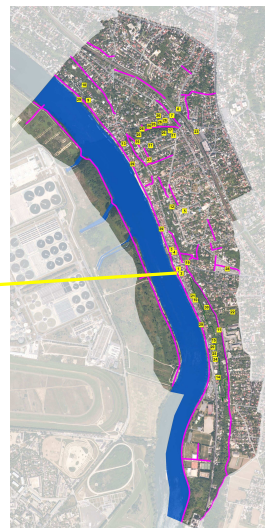


2 MONUMENT AUX MORTS

SITUATION

Localisation :
Square du Souvenir
Français

Parcelles cadastrales :
AH 2



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Monuments aux morts de la première et seconde guerre mondiale, de la guerre d'Indochine et de la guerre d'Algérie.

Type et implantation : monument commémoratif

Clôtures et plantations : place ouverte

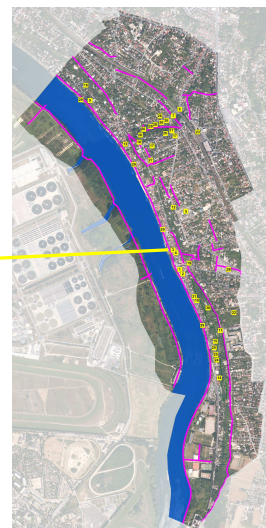


3 MAIRIE ET ESPACE ROGER IKOR

SITUATION

Localisation :
55 bis quai de Seine

Parcelles cadastrales :
AE 57



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Construite en 1876.

Type et implantation : mairie, composition symétrique des façades.

Espace Roger Ikor : galerie d'art contemporain (sculpture, peinture, photo...), salle d'exposition.

Toitures : tuiles,

Ouvertures : fenêtres classiques et baies vitrées,

Façade : pierre, brique et enduit de plâtre,

Clôtures et plantations : place ouverte minérale, absence de végétation à l'exception de 4 arbres en pot.



1999



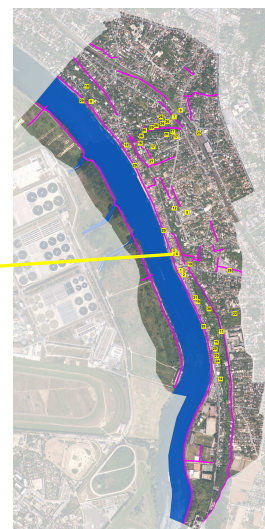
2009

4 SALLE DES FETES

SITUATION

Localisation :
55 bis quai de Seine à
l'arrière de la Mairie

Parcelles cadastrales :
AE 57



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Extension de l'école en 1908. Devenue salle des fêtes par la suite.

Type et implantation : salle de loisirs et de réunion

Toitures : tuile

Ouvertures : fenêtres et portes vitrées

Façade : meulière

Clôtures et plantations : absence de clôture et de végétaux.



1999



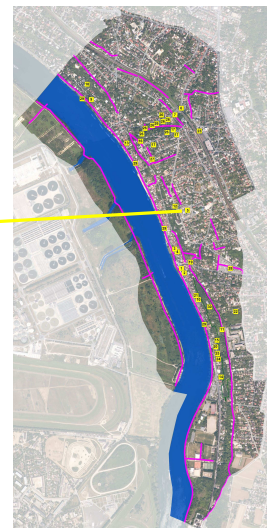
2009

5 GROUPE SCOLAIRE ARISTIDE BRIAND

SITUATION

Localisation :
Rue Aristide Briand

Parcelles cadastrales :
AE 226



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Construction liée à l'évolution démographique de la commune.
Caractère monumental.
Architectes : Larrieu et Vazeilles

Type et implantation : école, construction : 1935-1937

Toitures : terrasse

Ouvertures : grandes fenêtres type baes vitrées, portes vitrées.

Façade : enduit ciment

Clôtures et plantations : clôture pleine à demi hauteur surmontée d'une clôture ajourée en plâtre.



1999



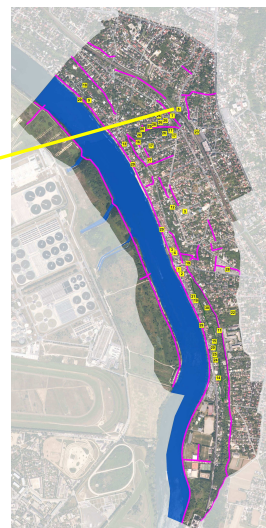
2009

6 VIADUC DU GRAND RAVIN

SITUATION

Localisation :
Partie de la ligne de chemin de fer passant au dessus de la rue Jean Lefebvre

Parcelles cadastrales :
AD 698



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Traverse le ravin de La Frette par trois arches en plein cintre, dont les culées sont évidées chacune par deux arches de mêmes ouvertures.
Moultures de style ornemental du XIII^{ème} siècle.

Type et implantation : pont de chemin de fer

Façade : pierre



7 AQUEDUC

SITUATION

Localisation :

Parcelles cadastrales :
AD 482 / AD 505



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Construction remarquable

Relie la rue de Verdun à la rue de la Ville de Paris au dessus de la rue Jean Lefebvre.

Type et implantation : pont

Façade : pierre

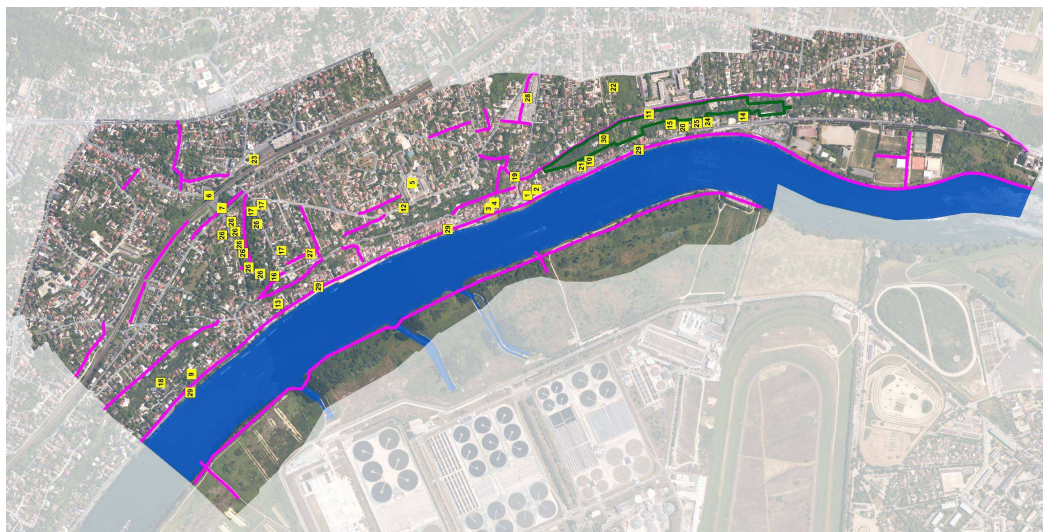


8 RESEAU DE SENTES

SITUATION

Localisation :
Voir plan de la ville
(figuré linéaire rosé)

Parcelles cadastrales :



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Les sentes soulignent horizontalement le coteau. Elles participent au réseau vert piétonnier. Ces promenades, ponctuées de belvédères sur la Seine font partie de la mémoire de la commune et témoignent d'un passé rural.

Type et implantation : voie de circulation douce (piétonnières ou cyclables). Quelques séquences sont empruntable pour l'automobile.

Ouvertures : certaines donnent accès aux parcelles. Ouverture sur jardin ou mur aveugle.

Clôtures et plantations : tout type de clôture : arboré, minérale, grillagée, mixte.



Accès à la rue des prés



Rue des prés



Sente de la grande côte



Sente de la gare



sente du mulet



Vers la sente du viaduc



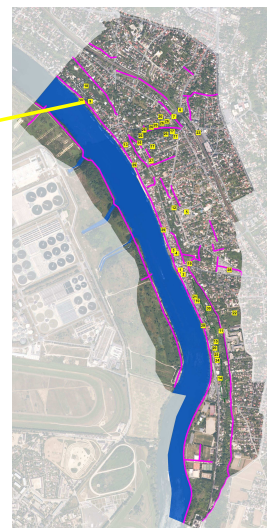
Sente de la côte du village

9 ANCIEN PORT AU PLÂTRE

SITUATION

Localisation :
Au niveau du 133 Quai
de Seine

Parcelles cadastrales :
AC 114



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Autorisation du port d'embarquement : arrêté du 4 janvier 1884.

Jusqu'en 1920, gypse, et pierre à plâtre sont acheminés depuis les carrières de la butte de la Tuile jusqu'au port au plâtre avant expédition par bateau

Vue directe sur les quais de Seine.

Type et implantation : parc urbain planté composé de mobilier urbain (bancs).

Ouvertures : place végétalisée ouverte.

Clôtures et plantations : clôture basse en plâtre doublée par endroit de petites haies taillées. Espace entouré pour moitié de place de stationnement.

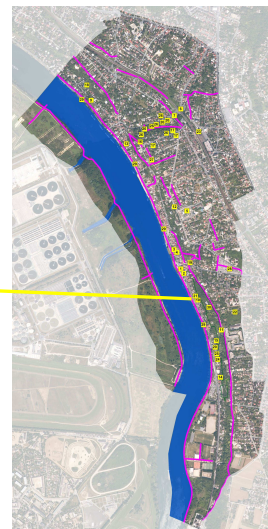


10 MAISON D'ALBERT MARQUET

SITUATION

Localisation :
30 quai de Seine

Parcelles cadastrales :
AH 34



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Maison et atelier du paysagiste et dessinateur Albert Marquet de 1939 à 1947.

Type et implantation : maison de particulier.

Toitures : tuiles

Ouvertures : fenêtre avec encadrement, et double porte de garage en bois

Façade : enduit de plâtre

Clôtures et plantations : pas de clôture (alignement sur rue)



1999



2009

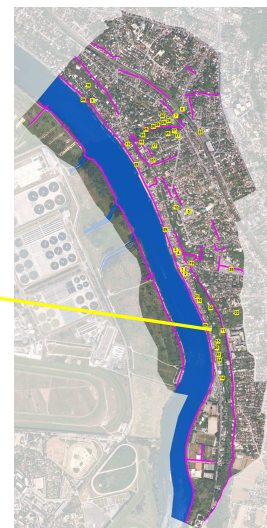


11 MAISON D'ALFRED-MARIE LE PETIT

SITUATION

Localisation :
Sente des Verjus

Parcelles cadastrales :
AI 404



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Maison et atelier du peintre, graveur, dessinateur, humoriste entre 1920 et 1953. Il est également conseiller municipal de 1925 à 1935.

Type et implantation : maison de particulier

Toitures : ardoises

Ouvertures : fenêtre, baie vitrée

Façade : meulière

Clôtures et plantations :

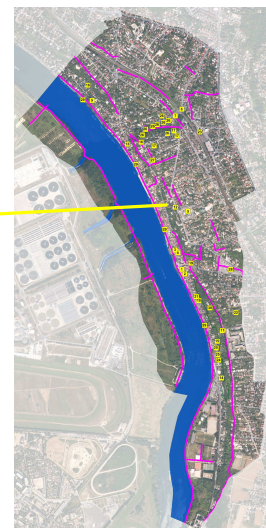


12 MAISON DE JACQUES CHARDONNE

SITUATION

Localisation :
28 rue Aristide Briand

Parcelles cadastrales :
AE 104



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Maison de l'écrivain Jacques Chardonne (Jacques Boutelleau) de 1925 à 1968.
Architecte : Henri Pacon créateur des gares du Havre, de Caen et de Chaville

Type et implantation : maison de particulier

Toitures : terrasses

Ouvertures : fenêtre, porte pleine

Façade : enduit de plâtre

Clôtures et plantations : haie vive, massif arbustif et arbre de haute tige.

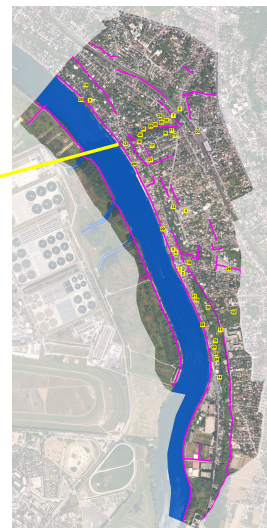
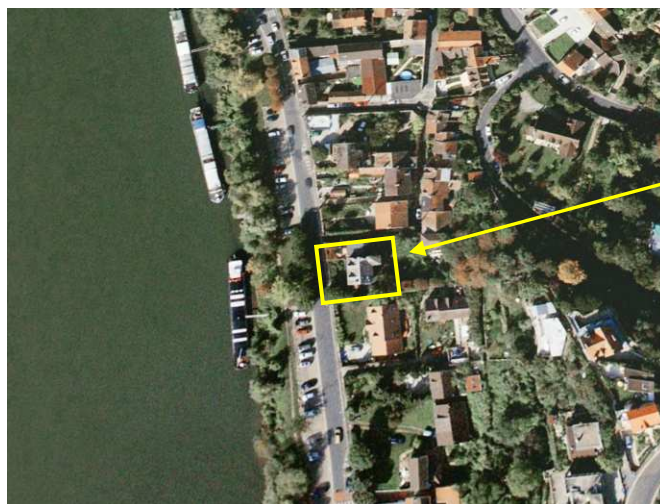


13 MAISON DE POLIN

SITUATION

Localisation :
114, quai de Seine

Parcelles cadastrales :
AD 705



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Maison du chansonnier Pierre-Paul Marsalès de 1920 à 1927

Type et implantation : maison de particulier

Toitures : ardoise

Ouvertures : fenêtre et portes fenêtre

Façade : meulière

Clôtures et plantations : mur en meulière surmonté d'une grille ajourée doublée d'une haie vive.



1999



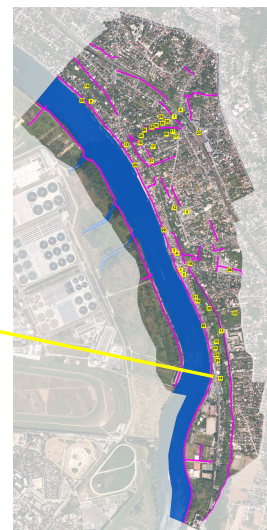
2009

14 L'ERMITAGE SAINT NICOLAS

SITUATION

Localisation :
1 avenue des Lilas

Parcelles cadastrales :
AI 28



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Habitation traditionnelle de La Frette : volume simple.

Type et implantation :

Toitures :

Ouvertures :

Façade : enduit de plâtre

Clôtures et plantations : pas de clôture (alignement sur rue)



1999



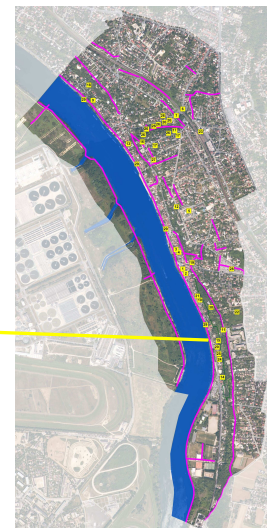
2009

15 VILLA LES IRIS ET MAISON DE GARDIEN

SITUATION

Localisation :
8 quai de Seine

Parcelles cadastrales :
AI 188



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Juxtaposition de plusieurs styles historiques et vernaculaires. Architecture éclectique.

Type et implantation : maison de particulier

Toitures : ardoise

Ouvertures : nombreuses fenêtres, portes

Façade : Brique, meulière et bois

Clôtures et plantations : muret surmonté d'une grille ajourée doublée d'une haie taillée
Maison de gardien : dans le prolongement de la clôture de la villa des Iris (alignement sur rue)

1999



2009

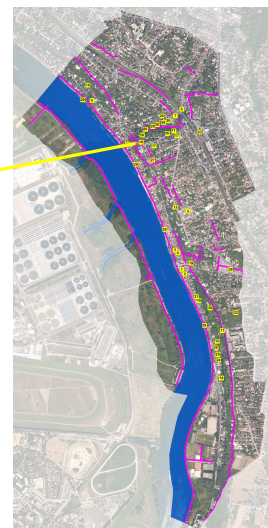
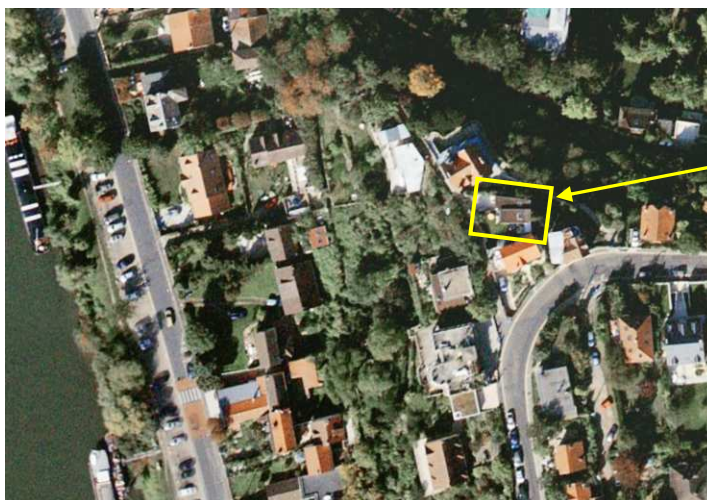


16 LA GARDIENNE

SITUATION

Localisation :
3, sente de la Grande
Côte

Parcelles cadastrales :
AD 134



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Situation en entrée de vallon

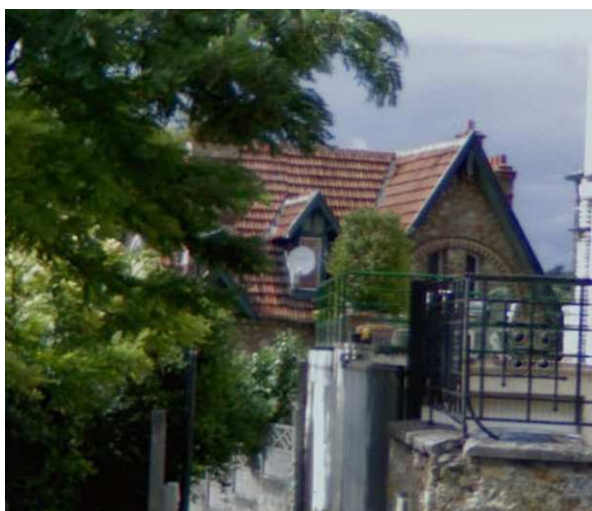
Type et implantation : maison de particulier

Toitures : briques

Ouvertures : fenêtre

Façade : meulière et brique

Clôtures et plantations :

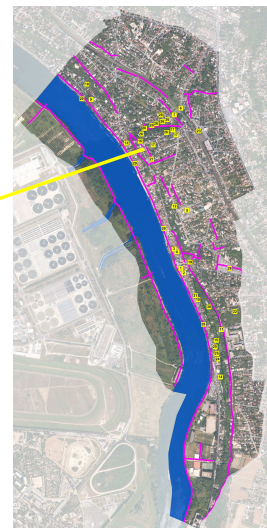


17 MAISONS REMARQUABLES

SITUATION

Localisation :
28 / 33 / 44 rue de la
gare

Parcelles cadastrales :
AD 114 / AD 183 /
AD 198



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Ensemble de constructions remarquables début XX^{ème}.

Type et implantation : maisons de particulier

Toitures : ardoises ou tuiles

Ouvertures : fenêtres, baies vitrées, balcons

Façade : meulière, brique et enduit de plâtre

Clôtures et plantations : principalement haie taillée parfois pour doubler un muret de brique, arbres de haute tige.

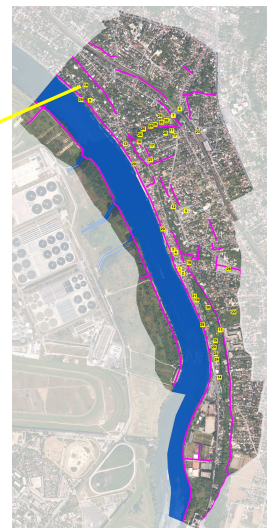


18 VILLA REMARQUABLE

SITUATION

Localisation :
44 rue des Prés

Parcelles cadastrales :
AD 86 / AD 87



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Type et implantation : maison de particulier

Toitures : ardoise

Ouvertures : fenêtres, portes

Façade : pierre et brique

Clôtures et plantations :

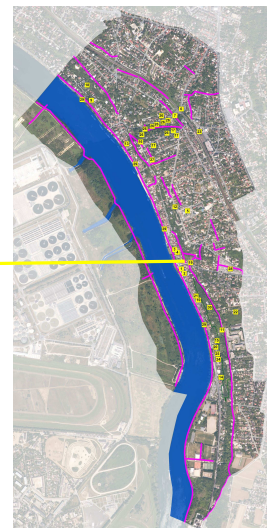


19 MAISON RURALE

SITUATION

Localisation :
7 rue Pasteur

Parcelles cadastrales :
AE 69



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Ancienne maison de bourg caractéristique de La Frette construite en matériaux locaux. Implantation à l'alignement, sur les deux limites séparatives, avec accès à la parcelle par une porte cochère.

Type et implantation : maison de particulier

Toitures : ardoises

Ouvertures : fenêtres avec encadrement, émaux et porte de garage en bois

Façade : enduit de plâtre

Clôtures et plantations : pas de clôture (alignement sur rue)



1999



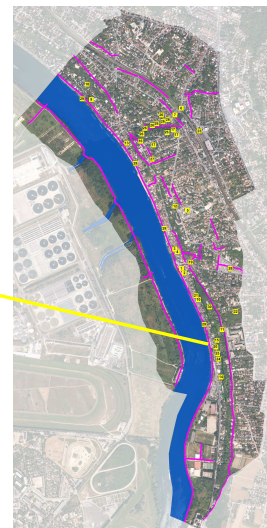
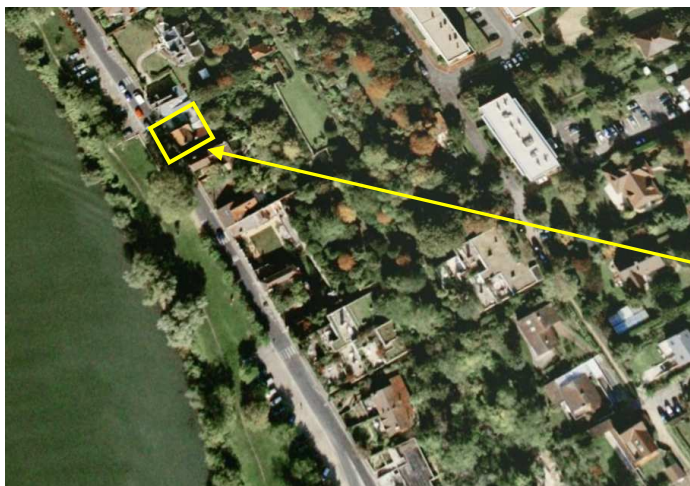
2009

20 MAISON QUAI DE SEINE

SITUATION

Localisation :
6 bis quai de Seine

Parcelles cadastrales :
AI 27 / AI 28



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Verticalité d'une étroite façade animée de brique claire accentuée par la superposition des baies. Maison de bourg à l'alignement.

Type et implantation : maison de particulier

Toitures : tuiles

Ouvertures : fenêtre, baie vitrée, porte de garage en fer

Façade : briques

Clôtures et plantations : mur plein surmonté d'une grille pleine



1999



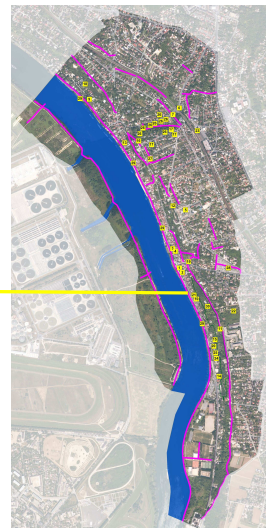
2009

21 MAISON BRIQUE

SITUATION

Localisation :
31 quai de Seine

Parcelles cadastrales :
AH 625



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Choix architectural restreint. Modèle de construction sur catalogue. Maison de bourg à l'alignement.

Type et implantation : maison de particulier

Toitures : tuiles

Ouvertures : fenêtres, fenêtre en meurtrière, lucarne, vasistas et porte pleine

Façade : briques

Clôtures et plantations : pas de clôture (alignement sur rue)

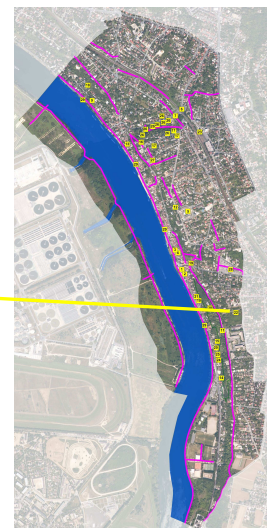


22 MAISON RONDE

SITUATION

Localisation :
Rue Calmette

Parcelles cadastrales :
AH 486



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Architecture atypique de type chaumière. Architecture non locale...

Type et implantation : maison de particulier

Toitures : ardoises

Ouvertures : fenêtre, lucarnes

Façade : enduit de plâtre

Clôtures et plantations : haie vive, massif arbustif...

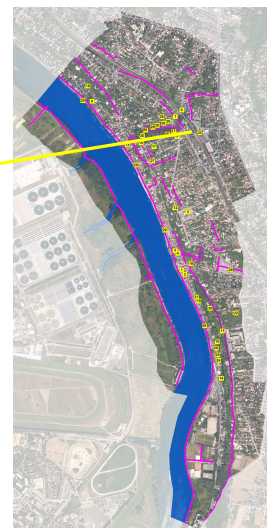


23 GARE

SITUATION

Localisation :
Place de la gare

Parcelles cadastrales :
AD 622



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Liaison avec Pontoise et Paris. Gare conservée dans un état proche de la construction initiale. Témoignage de l'architecture ferroviaire du XX^{ème} siècle.

Type et implantation : Construction d'intérêt collectif

Toitures : tuile

Ouvertures : fenêtres, portes vitrées

Façade : brique, enduit de plâtre

Clôtures et plantations : place ouverte minérale. Pas de plantation.



1999



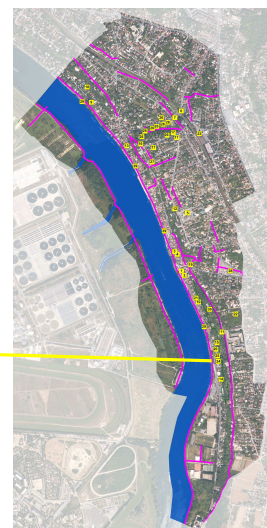
2009

24 MAISON ET PORTAIL

SITUATION

Localisation :
4, quai de Seine

Parcelles cadastrales :
AI 358



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Le portail précède une maison de villégiature de la fin du XIX^{ème}, début XX^{ème} siècle
Architecture éclectique.

Type et implantation : maison individuelle

Toitures : maison : ardoises

Ouvertures : portail : ferronnerie ajourée
maison : fenêtres

Façade : pierre, oriel, modénature riche ...

Clôtures et plantations : portail plein et mur haut en pierre surmonté de balustres et de vasque.

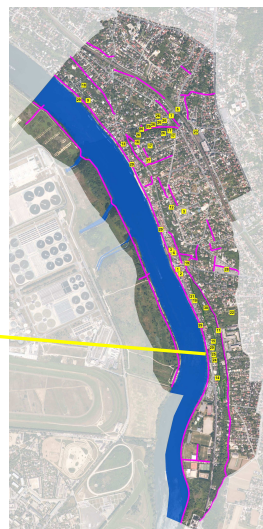
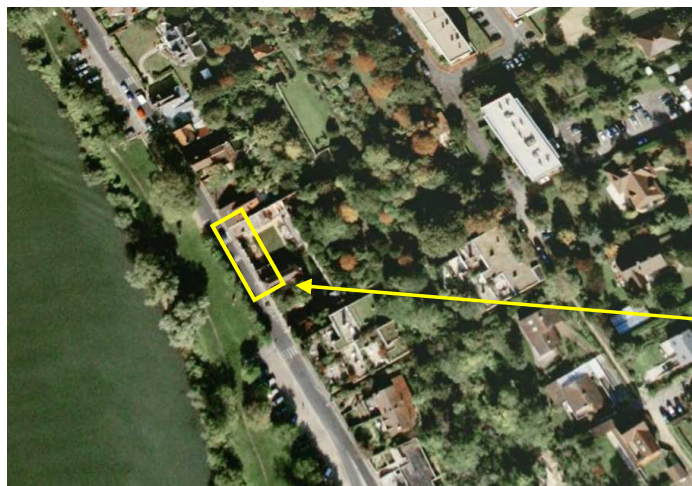


25 MAISON ET GRILLE

SITUATION

Localisation :
4 bis quai de Seine

Parcelles cadastrales :
AI 359



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Diversité des éléments de serrurerie caractéristiques de l'architecture d'époque.
Architecture éclectique. Modénature riche.

Type et implantation : maison de particulier, portail et clôture

Toiture : tuile

Ouverture : Fenêtre, porte vitrée.

Façade : maison : meulière

Clôture : mur en meulière en forme d'arches remplies d'une grille en fer aujourd'hui pleine.



1999



2009

26 MAISONS LECOEUR

SITUATION

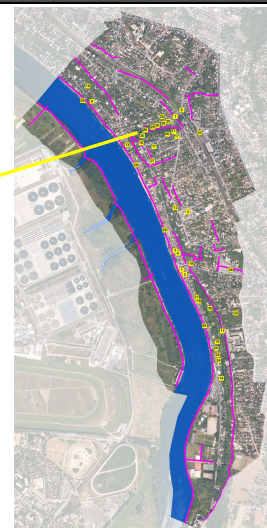
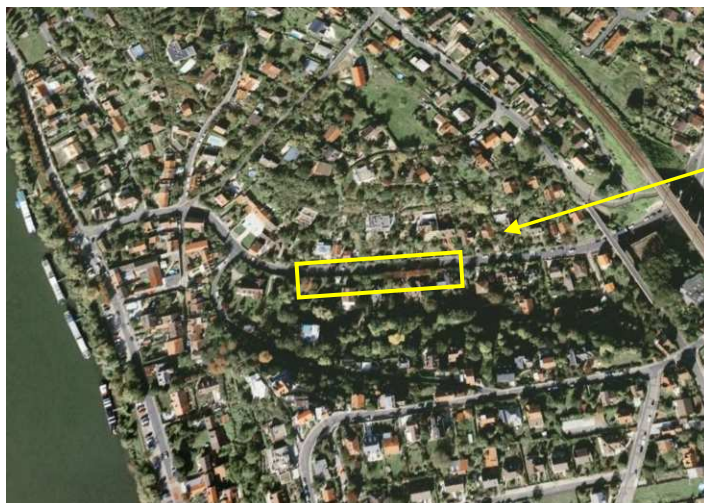
Localisation :

10 / 12 / 16 / 18 / 22 /
24 / 37 rue Jean
Lefebvre,

29 rue de la gare,

Parcelles cadastrales :

AD 93 / AD 99 /
AD 118 / AD 449 /
AD 673 / AD 674 /
AD 680 / AD 681



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Les nouveaux habitants attirés à la Frette par l'arrivée du chemin de fer, font appel à l'architecte local Henri Lecoœur pour concevoir des maisons bourgeoises.

Architecture éclectique (définition)

Les murs de clôture ponctuent cette rue et prolongent l'architecture des maisons.

Clôture minérale qui maintient la continuité et la conservation de l'alignement sur rue. Raccordent le parcellaire peu dense et très planté

Type et implantation : maisons individuelles

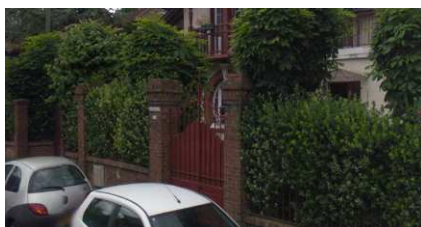
Toitures : maison : ardoises

Ouvertures : maisons : fenêtres, porte vitrée

Façade : maisons : colombages, enduit de plâtre

Clôtures :

Clôtures et plantations : portail plein et muret bas en brique surmonté d'une grille ajourée doublée de haies vives ou de haies taillées.

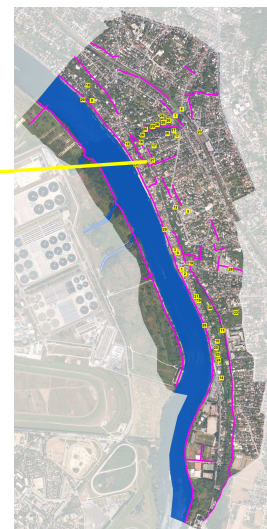


27 EFFET DE TALUS RUE DE LA GARE

SITUATION

Localisation :
Rue de la gare

Parcelles cadastrales :
AD 141 / AD 142 /
AD 143 / AD 144 /
AD 145 / AD 146 /
AD 147



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Talus naturels et murs de soutènement en pierres appareillées, surplombant les maisons situées dans la sente de la Berluche.

Type et implantation : talus et mur de soutènement (soutient des terrains supérieurs)

Façade : pierre

Clôtures et plantations :

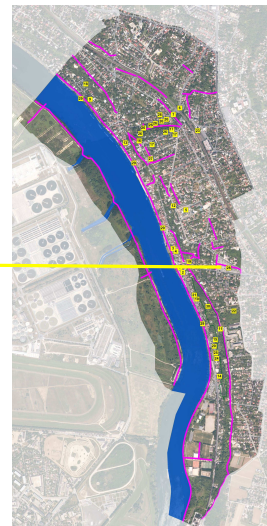


28 CIMETIERE

SITUATION

Localisation :
Rue Pasteur

Parcelles cadastrales :
AH 179 / AH 180



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Tombes remarquables (Jacques Chardonne, Albert Marquet, veuve de Paclet...).

Type et implantation : cimetière

Clôtures et plantations : murs hauts en plaque de béton pleins

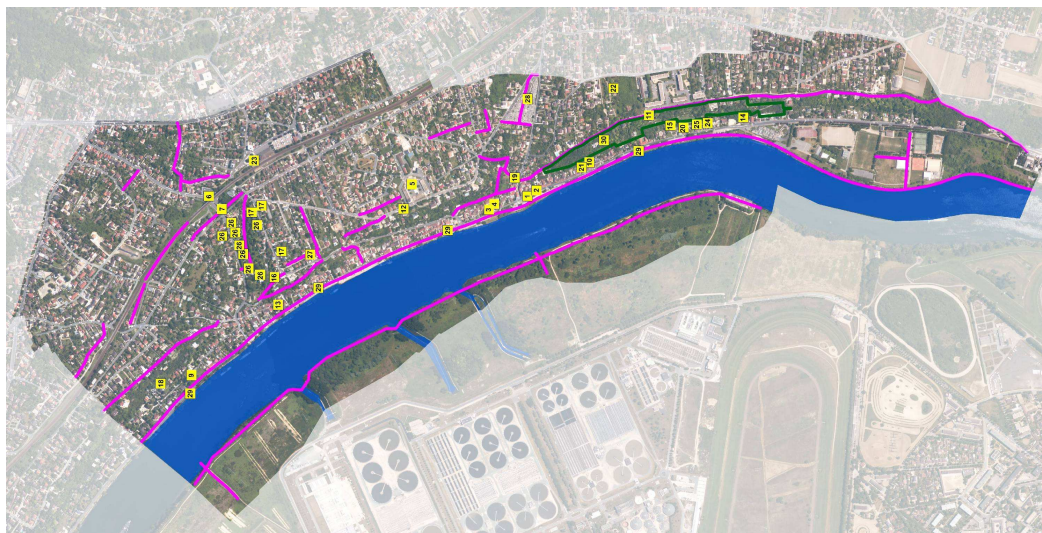


29 QUAI DE SEINE

SITUATION

Localisation :
Voir carte

Parcelles cadastrales :
AC / AD / AE / AH / AI /
AK / AL



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Les quais ont une fonction de passage quotidien pour les circulations automobiles notamment, et de lieux de promenades pour les circulations douces (piétons et vélos). Ils permettent de parcourir la commune dans toute sa longueur le long de la Seine.

Type et implantation : espace commun de promenade végétalisé.

Clôtures et plantations : espace ouvert interrompu par endroit par des places de stationnement.

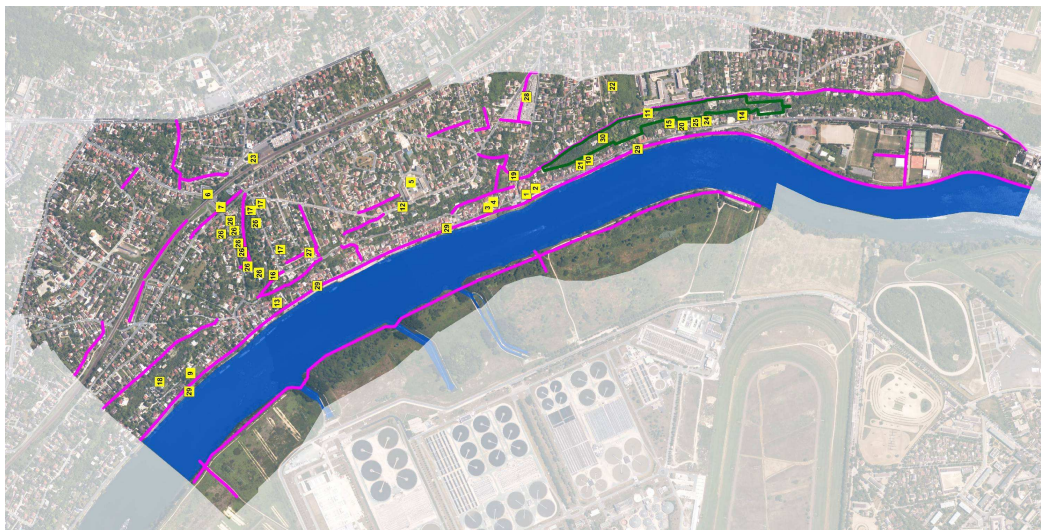


30 COTEAU BOISE SENTE DES VERJUS

SITUATION

Localisation :
Voir carte (figuré
linéaire vert)

Parcelles cadastrales :



INTÉRÊT / ENJEUX :



Patrimonial



Architectural



Paysager

CARACTÉRISTIQUES :

Le coteau est visible depuis les quais de Seine et depuis la rive gauche de la Seine. Il s'inscrit dans un paysage vert qu'il convient de préserver.

Type et implantation : espace commun de promenade, espace privatif de jardins végétalisés..

Clôtures et plantations : espace fermé par les clôtures individuelles.

